

## Compte-rendu réunion Maire de Saint-Brieuc le 22 avril 2026 18h-20h au Local de Vélo Utile

Présents : Vélo Utile, Co-Présidents : Marc, François et Niel  
Municipalité : Victor Bonnot (Maire), Bernard Croguennec (Adjoint chargé des mobilités), Alain Atlan (conseiller municipal)



### Objectifs :

- Établir un contact direct et constructif avec la nouvelle Municipalité
- Présenter Vélo Utile et nos actions en faveur des mobilités actives
- Évoquer les sujets à l'ordre du jour
- Proposer une méthode de fonctionnement constructive pour continuer de développer le vélo à Saint-Brieuc et dans l'Agglomération.

Après un bref aperçu de l'atelier, nous avons présenté au nouveau Maire les activités de l'association. Nous avons insisté sur le fait que Vélo Utile comporte près de 500 adhérent.es, avec des profils très divers, que nous organisons de nombreux événements rassembleurs, et que les mobilités actives sont plus que jamais d'actualité.

Alain A. nous a interpellé sur la nécessité de prendre davantage en compte des piétons, ce que nous l'avons encouragé à faire également lui-même maintenant qu'il est aux responsabilités.

Curieusement, seul.es les cyclistes semblaient être un danger pour les piétons, non pas les SUV lancés à 50 km/h... Nous lui rappelons également que nous sommes toutes et tous piétons et que c'est une des raisons d'être de l'association (cf statuts).

Le Maire a semblé attentif à nos arguments, mais « dans un moment de budget contraint », rien de vraiment à la hauteur des enjeux ne pourrait être mis en place pour le moment, si ce n'est de la peinture rouge à certains endroits. Nous espérons que la nouvelle majorité va prendre au sérieux la sécurité des cyclistes, toujours plus nombreux.euses à Saint-Brieuc et dans l'Agglomération.

Le recours de la rue du Légué est évoqué, nous lui présentons la situation, cartes satellite à l'appui, et la Loi qui est de notre côté.

Le décret concernant le « pied-à-terre » est évoqué. Pour rappel, nous avons déjà eu une réunion sur le sujet avec Bernard C. le vendredi 17 avril où nous lui avons exprimé notre position et nos propositions à savoir : pas d'interdiction sans itinéraire cyclable sécurisé alternatifs à la traversée de la zone piétonne, propositions de sensibiliser les cyclistes à rouler au pas et à s'annoncer aux piétons et de sanctionner des cyclistes qui roulent trop vite. Nous le rappelons au maire. Il nous signifie néanmoins son intention de signer le décret le vendredi 24 avril, car c'était une promesse de campagne, mais que ce décret n'a pas vocation à être définitif et qu'il pourra être reconsidéré à l'issue d'une évaluation de six mois à un an.

Nous insistons néanmoins sur le fait que nous voulons être constructifs, échanger de manière apaisée, mais que pour cela il faut un cadre clair et loyal, et que cela pourrait passer par la signature d'une Convention. Bernard C. est d'accord pour soutenir ce projet, qui ne devra pas être une coquille vide.

Nous visitons l'atelier et des bénévoles échangent avec le Maire. Un formulaire d'adhésion lui est remis (mais pas rempli), et il nous confirme que, bien qu'étant venu en voiture depuis le centre-ville jusqu'à l'atelier, il possède bien un vélo ; que nous serons ravis de l'aider à réparer pour qu'il découvre le quotidien des cyclistes briochins !

La visite se termine, et nous nous quittons alors que l'atelier se vide peu à peu.

### Contenu et décisions :

- objectifs atteints dans l'ensemble, à l'exclusion notable de l'arrêté interdisant de rouler à vélo dans les rues piétonnes du centre-ville
- projet de mise en place d'une Convention entre la Maire et Vélo Utile : élaborer une méthode de travail en commun et de co-construction